

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-055**

L'an deux mil vingt deux, le 7 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h11), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (jusqu'à 19h22), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme BRAU-BOIRIE, Mme CASTEL à M. UGALDE, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à 18h11), Mme ZITTEL à M. ARCOUET, M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (à partir de 19h22)

**Absent(s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,*

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017 et modifié par délibération du 10 février 2022.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017 et modifié par délibération du 10 février 2022.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention (en € TTC)
Cop. 7 rue des Graouillats M. MENDEZ	7 rue des Graouillats	50 000,00	4 560,00
ALCUYET Laurent	35 rue Vieille Boucherie	8 906,00	1 522,78
SCI EUROSUJET	27 rue Frédéric Bastiat	30 000,00	800,00
EURL ORIOK	9 Place de la République	16 125,00	4 900,00
SDC DOUER COURTES CPE	14 rue Douer	52 941,00	6 814,96
BEUGIN Monique	5 rue du Pilon	10 971,00	1 320,00
SCI ELGART	41 rue des Cordeliers	33 242,00	1 086,65
ASSO. DIOCESAINE	9 rue des Prébendés	14 157,00	900,00
SQUARE HABITAT	53 rue Pannecau	11 921,00	1 351,88
DALLY Richard	61 rue Pannecau	7 175,00	660,00
Cop. 7 rue Ste Catherine M. ALTOLAGUIRRE	7 rue Ste Catherine	62 981,00	4 567,70
NORA Charles	8 rue Gosse	7 761,00	720,00
SCI JAGA M. et Mme LOUBEYRE	46 rue d'Espagne	13 262,00	3 600,00
DELATTRE Sébastien	9 rue des Gouverneurs	16 527,83	2 194,80
SDC GOSSE COURTES CPE	9 rue Gosse	10 322,00	1 750,00
SAS CHATELET - Culture et Patrimoine	52 rue d'Espagne	550 000,00	10 395,00
Agence CASCINO DAUGAREIL	4 rue Notre Dame	218 279,00	4 995,68
ABSIS IMMOBILIER	40 rue d'Espagne	766 577,00	54 387,88

D'autre part, considérant la réévaluation du coût du projet concernant l'immeuble situé au 46 rue d'Espagne, il est proposé l'annulation de la subvention d'un montant de 4 027,00 € accordée par décision du Conseil municipal du 19 juillet 2018 à la SCI JAGA, et son remplacement par une subvention d'un montant de 3 600,00 €.

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 1 881 147,83 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal

en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance, est de 106 527,33 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de subventions d'un montant total de 106 527,33 € et détaillées dans le tableau correspondant présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 1, Mme LARROZE-FRANCEZAT en sa qualité de conseillère municipale intéressée

Par délégation du Maire  
**David Tollis**  
Directeur général adjoint  
**Jean-René ETCHEGARAY**  
Maire de Bayonne